

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

| ACTION 2.2.1 : METTRE EN PLACE UN CADASTRE SOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE | | ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATIONS D'ENERGIE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2 | |
|--|---|--|--|
| DESCRIPTION DE L'ACTION | | | |
| Contexte | <p>Atteindre 40% d'énergie renouvelable en 2030, tel est l'objectif inscrit dans la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) promulguée le 17 août 2015.</p> <p>Le diagnostic du PCAET estime le potentiel solaire sur toiture à 18.7 GWh.</p> <p>Centre Morbihan Communauté souhaite développer de manière ambitieuse la filière solaire sur son territoire et mettre en place un cadastre solaire afin de cartographier le potentiel solaire sur le territoire et encourager le développement des projets.</p> <p>souhaite diffuser et animer cet outil afin d'en faciliter l'appropriation et augmenter son utilisation</p> | | |
| Objectifs et résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et augmenter la production d'énergie solaire • Participer au développement de la filière solaire • Développer le solaire sur les plus grandes surfaces de toitures (entreprises ou bâtiments agricoles) • Faciliter l'installation de panneaux solaires sur l'ensemble du territoire | | |
| Ce qui est déjà fait ou engagé | / | | |
| Contenu de l'action | <p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION PONCTUELLE</p> <p>1. Lancement de l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un groupe de travail sur la thématique avec des élus et des techniciens sur le sujet du solaire et définir les objectifs du cadastre (quantification du potentiel solaire, identification des zones favorables à l'implantation de panneaux solaires, estimation des économies d'énergie et de l'impact environnemental, etc.) Cet outil permettra aux habitants du territoire, aux entreprises, administrations et organisations d'évaluer gratuitement et facilement le potentiel solaire de leur toiture, puis de se faire accompagner jusqu'à une installation solaire. En effet, le cadastre solaire facilite la réalisation des notes d'opportunités pour tout type de bâtiments (publics, industriels, agricoles, maisons individuelles...) en amont de tout projet photovoltaïque. Par la suite, cet outil pourra aussi permettre de promouvoir l'autoconsommation individuelle ou collective lorsque celle-ci s'avère pertinente ➤ Rédaction du CCTP pour le recrutement du prestataire ➤ Lancement du marché et choix et prestataire <p>2. Réalisation du cadastre solaire en prenant en compte l'ensemble des mesures ERC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement de l'étude avec le prestataire ➤ Suivi de l'étude ➤ Formation des agents et élus de l'EPCI et des communes ➤ Mise en ligne du cadastre <p>3. Communiquer et animer le cadastre solaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une page sur le site internet de CMC et relayer la page ou les informations sur les sites internet de chaque commune ➤ Parution d'articles dans les magazines : communaux et intercommunal, et dans la presse ➤ Organiser des « rendez-vous solaires » avec les particuliers afin d'avoir des conseils neutres et indépendants et de vérifier le potentiel de leur toiture avant toute démarche commerciale dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation (lien avec action 2.1.1) ➤ Accompagnement technique et administratif des particuliers (lien avec action 2.1.1) ➤ Mobilisation des partenaires économiques pour organiser une matinale de l'économie afin de donner les clés de la valorisation solaire et informer sur le cadastre ➤ Identification des sites à fort potentiel : recensement des plus grandes surfaces de toitures (entreprises ou bâtiments agricoles), et des plus grandes surfaces de parking pour étudier le développement d'ombrières photovoltaïques, et démarchage des propriétaires concernés ➤ Mettre en place des groupements d'achats ou grappes de projets pour faciliter l'installation des panneaux solaires ➤ Création d'une démarche partenariale de retours d'expériences pour initier une dynamique et inciter de nouveaux acteurs à entreprendre des projets solaires | | |
| Lien avec d'autres actions ou programmes | <p>Lien avec d'autres programmes de CMC</p> | Projet de territoire, Contrat de Relance pour la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal | |
| | <p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p> | <p>Action 2.1.1 : Offrir un service d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements privés</p> <p>Action 2.2.3 : Développer les projets solaires</p> <p>Action 2.4.2 : Rénover les bâtiments publics</p> | |
| PILOTAGE DE L'ACTION | | | |
| Acteurs | Pilotes/agents référents CMC | Partenaires | Public cible |
| | <p>Pilote : TTC – 0.15 ETP</p> <p>Supports : /</p> <p>Associés/informés : Aménagement/Mobilité, Services Techniques, Service Informatique, SIG</p> | <p>Morbihan Energies, entreprises, communes, ENEDIS, ADEME, Chambres consulaires (CCI, CMA, CA), APEPHA</p> | <p>Particuliers, entreprises, communes, agriculteurs</p> |
| COUT DE L'ACTION (sur 6 ans) | | | |

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.2 : DEVELOPPER COLLECTIVEMENT LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

| | | |
|---|---|----------------------------|
| Budget | 20 000 € (réalisation de l'outil) - 2026 500 €/an (maintenance et actualisation) à partir de 2027 Soit 21 500 € | |
| Financement | Etat, Département, Région, ADEME | |
| Echéance calendrier | et 2027 : Rédaction du CCTP, lancement du marché et choix du prestataire – Mise en œuvre de l'étude 2028 : mise en place de l'outil 2028-2030 : animation et communication | |
| SUIVI ET EVALUATION | | |
| Indicateur de suivi et d'évaluation | Source | Valeur cible (2030) |
| Mise en ligne du cadastre solaire | CMC | Réalisée |
| Nombre de visites annuelles sur la plateforme en ligne (si disponible : nombre et puissance des installations) | | 500 |
| Nombre d'animations réalisées autour du lancement du cadastre solaire | | 8 |
| Nombre de communication réalisées autour du lancement du cadastre solaire | | 6 |
| Mise en place d'une démarche partenariale de retours d'expériences | | 1 |
| Incidences environnementales | | |
| Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire) | | |
| Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : Mettre en évidence les liens et leviers possibles avec le PLUi Intégrer les artisans et entreprises en charge de la pose des PV (agrément, référencement par l'EPCI, ...) afin de sécuriser les habitants dans leurs choix (R) Prendre en compte la protection des monuments (lien avec l'ABF), l'aspect paysager (R) Identifier et présenter les enjeux environnementaux, avantages et inconvénients de l'énergie solaire aux particuliers, entreprises et groupes de citoyens (consommation d'espaces, consommation de ressources minérales, ...) (R) Prévoir une assistance et/ou une information sur le remplacement des toitures en fibrociment (R) Informer à la présence de gîtes à chiroptères au niveau des toitures lors de l'installation de panneaux solaire (C) Intégrer dans les CCTP un recyclage des panneaux en fin de vie | Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : / | |